

Communiqué de Presse
6 février 2026

Le Gouvernement organise un Hold up sur les droits à la formation des actifs

Le Gouvernement a fait adopter dans la loi de finances 2026 une mesure qui restreint fortement l'accès des salariés et des demandeurs d'emploi à leurs droits acquis sur le Compte Personnel de Formation (CPF).

En instaurant un plafond d'utilisation qui serait fixé à 1.500€ pour l'ensemble des formations enregistrées au Répertoire spécifique, l'exécutif porte une atteinte grave au droit individuel à la formation tout au long de la vie.

Les droits à la formation du CPF sont attachés à la personne, financés par son travail, et constituent un levier central de sécurisation des parcours professionnels. En plafonnant leur usage, le Gouvernement transforme un droit réel en droit théorique vidé de sa portée.

Un plafond à 1.500€ ne permet pas d'accéder aux formations nécessaires pour évoluer professionnellement, se reconverter et renforcer son employabilité.

Quelques exemples : le certificat de data analyst (126h, 8.100 euros), ou installation de panneaux photovoltaïques (80h, 3.900 euros), ou anglais parcours business speaking (30h, 2.600 euros), etc...

Même lorsque leur compte est suffisamment doté, les bénéficiaires devront désormais payer de leur poche la différence, y compris les demandeurs d'emploi. Cette mesure instaure de fait une formation à deux vitesses, réservant les parcours qualifiants aux publics les plus aisés.

Une mesure socialement injuste et économiquement absurde

Ce plafonnement pénalisera en priorité :

- les salariés les moins qualifiés,
- les demandeurs d'emploi,
- les travailleurs en reconversion,
- et plus largement les actifs disposant de peu de ressources financières.

Il crée un appel d'air vers des formations *low-cost* et de qualité incertaine, en contradiction avec l'objectif affiché de montée en compétences.

Cette décision apparaît comme **un choix politique assumé du Gouvernement**, d'autant plus incompréhensible qu'elle intervient dans un contexte de pénuries de compétences et de transformation des métiers, de transitions numérique, écologique, démographique et industrielle, et de discours gouvernementaux répétés sur la nécessité d'accompagner l'emploi et les actifs. **Ces annonces ne sont pas compatibles avec un désengagement si fort de l'Etat.**

Aujourd'hui, 60 % des entreprises françaises déclarent des difficultés de recrutement liées au manque de compétences, et plus de 68 500 entreprises ont fait faillite en 2025.

Un choc pour l'économie de la formation

Les conséquences seront également lourdes pour les acteurs de la formation, qui représentent près de 100 000 emplois, majoritairement au sein de TPE et PME ancrées dans les territoires. Cette mesure fragilise un tissu économique déjà sous tension et menace l'offre de formation de proximité.

Notre position

Nous dénonçons :

- une mesure **socialement injuste et économiquement contre-productive** ;
- une **politique de court terme**, déconnectée des réalités du travail et de la formation ;
- une **politique du déclassement**, de renoncement et d'atteinte aux droits des travailleurs.

Plutôt que le choix de la **restriction générale**, nous appelons à un pilotage ciblé répondant aux réalités des besoins, notamment par :

- La garantie d'un niveau de financement cohérent avec les exigences de qualité ;
- Le respect des droits acquis par les travailleurs et la préservation de l'égalité d'accès à la formation ;
- La mise en place d'une stratégie fondée sur la valeur et l'impact des formations ;
- **L'ouverture d'une concertation rapide avec les représentants du secteur.**

A propos des Acteurs de la Compétence

Les Acteurs de la Compétence, organisation professionnelle, fédère et représente 1 150 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence place au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur, la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

Contact presse :

Agence Tréma

Léa Cauchi : lea@trema.agency - 06 24 96 84 31